

FCQ

Condo  
Conseils

ICQ



**COLLOQUE ANNUEL**  
de la **COPROPRIÉTÉ**

**Hydro**  
**Solution**

## Les assemblées en copropriété

Samedi 16 octobre 2021 | 9h00 à 12h00

**Visioconférence**



**Conférencier : Me Yves Papineau, Avocat émérite**

### **Guide de procédure et de fonctionnement des assemblées des copropriétaires – 3<sup>e</sup> édition**

Les assemblées de copropriétaires doivent être tenues au moins une fois par année afin d'informer les copropriétaires, notamment, quant aux finances, travaux exécutés ou à venir et la situation de l'immeuble. C'est aussi l'occasion pour les copropriétaires d'être consulté sur le budget et élire le conseil d'administration.

L'assemblée doit être tenue dans le respect des droits des copropriétaires et de la loi. Les résolutions doivent être adoptées suivant les pourcentages requis et en respectant les dispositions législatives applicables afin d'assurer leurs validités. Il faut aussi tenir compte de l'évolution des assemblées quant à leur tenue en présence ou virtuelle. Quelles en sont les règles et leurs limites ? Enfin, Me Papineau partagera son expérience et ses recommandations afin que l'assemblée se tienne légalement et agréablement favorisant ainsi la démocratie en copropriété.

La 3<sup>e</sup> édition du Guide permet aux participants de connaître les nouvelles dispositions de la loi et des règlements applicables et de rafraîchir leur mémoire pour assurer la tenue d'une assemblée performante.

Inscription en ligne à [ExpoCondo.ca](https://ExpoCondo.ca)



Institut de la copropriété  
du Québec

# Visioconférences

**Samedi 18 septembre 2021 | 9h00 à 12h00**



**Conférencier : M. Jean-François Lavigne**

**ZARATÉ LAVIGNE**  
Design urbain | Architecture | Design intérieur

## Gestion des travaux correctifs ou d'amélioration en copropriété

- Définir avec rigueur la portée des travaux
- Engager les professionnels
- Faire préparer les plans et devis
- Vérifier et approuver les plans et devis
- Aller en appel d'offres
- Négocier le contrat de construction
- Superviser et inspecter les travaux
- Faire la réception des travaux
- Garanties applicables

**Mercredi 29 septembre 2021 | 19h00 à 21h00**



**Conférencier : Me Ludovic Le Draoullec**

## Bornes de recharge et système anti-fuite d'eau : installer et gérer de la nouveauté en condo

- Qui peut autoriser l'installation de nouveaux projets comme les bornes de recharge ou le système anti-fuite?
- Qui gère les travaux et avec quelle répartition sont-ils payés?
- Qui sera responsable des frais d'entretien et de réparation?
- Avec quel fonds peut-on payer la dépense?

Inscription en ligne à [ExpoCondo.ca](https://ExpoCondo.ca)

**Mercredi 27 octobre 2021 | 19h00 à 21h00**



**Conférencier : Me Clément Lucas**

## Partie 1 : Avant, pendant et après la location d'un condo

**Avant** : les étapes essentielles à leur arrivée

- La rencontre (les sujets importants à aborder)
- Les informations et assurances à obtenir (leurs coordonnées, etc.)
- Les règlements (leur remettre en échange de leur signature)

**Pendant** : les obligations et avec qui communiquer ?

- Les avis généraux et la vie quotidienne
- La gestion des sinistres
- La gestion des troubles de voisinage
- L'assemblée générale annuelle

**Après**

- Qui est responsable des dommages faits à l'immeuble ?
- Qui est responsables de montants impayés ?



**Conférencière : Me Marie-Cécile Bodéus**

## Partie 2 : Cotisations, amendes et frais : quand le syndicat frappe à la porte

- Comment fixer les cotisations et qui les décide ? (frais de condo, fonds de prévoyance, fonds d'auto-assurance et cotisations spéciales)
- Instaurer, appliquer et poursuivre : tout sur les pénalités
- Tous les frais possibles qu'un syndicat peut réclamer

Inscription en ligne à [ExpoCondo.ca](https://ExpoCondo.ca)

**Samedi 20 novembre 2021 | 9h00 à 12h00**



**Conférencier : Me Paul-André LeBouthillier**

## **Partie 1 : La déclaration de copropriété**

Le cours portant sur la déclaration de copropriété permet d'avoir un aperçu des différents aspects de cet acte juridique produit par un notaire. Il s'agit d'un contrat très important puisque la déclaration de copropriété lie tous les copropriétaires d'un immeuble détenu en copropriété.

## **Partie 2 : Organes de décision en copropriété**

Chaque copropriété est constituée en un syndicat de copropriétaires. Celui-ci est pourvu d'un conseil d'administration comptant normalement entre trois et sept administrateurs qui veillent aux opérations courantes de l'immeuble. Lors de l'assemblée générale annuelle des copropriétaires, ceux-ci ont un certain nombre de devoirs à accomplir dont, entre autres, l'élection des administrateurs qui à assurer la conservation de l'immeuble pendant leur mandat.

Inscription en ligne à [ExpoCondo.ca](https://ExpoCondo.ca)